

# Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale St-Vincent

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI<sup>e</sup> siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris dans la liste des bâtiments classés au patrimoine culturel immobilier de Wallonie — qu'il convient d'entretenir régulièrement... Aujourd'hui, les autorités communales prévoient 72.235€ de travaux à l'intérieur de l'édifice.

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mission requiert l'expertise des services de l'archéologie du



« Une campagne de fouilles



La bourgmestre Fabienne Winckel (r-s) annonce la teneur des travaux. © D.R.

La Libre BELGIQUE

DH LES SPORTS+

ACTV ANTENNE CENTRE TELEVISION

LA GAZETTE NOUVELLE

LE SOIR

RUGBY - D1

## Soignies conserve son brevet d'invincibilité au terme d'un Clasico âprement disputé

Soignies a longtemps couru derrière le score dans le derby contre Frameries. Menés à la pause, les Carriers ont progressivement pris le jeu à leur compte pour finalement s'imposer en patron.

## Les CPAS en difficulté pour encaisser l'impact de la réforme du chômage

MONS-CENTRE

Si des compensations fédérales sont prévues, il faut encore composer avec les exigences



con den CRA mar

# Revue de presse du vendredi 10 avril 2026

ROMAIN SCHREVEVS

Bis repetita pour les Verts qui remportent le Clasico alors qu'ils étaient menés au score à la pause, comme au match aller. Après deux mois de trêve, les Carriers ont entraîné à enclencher le turbo: «Nous avons changé pas mal de choses donc il fallait du temps pour se mettre au diapason. Il y a encore



pas spécialement inquiet. Il y avait une vraie rénitence dans le groupe. Nos adversaires étaient un peu fébriles par moments. Ça nous a permis d'obtenir plusieurs pénalités pour revenir au score.» Leaders avec huit points d'avance sur leur deuxième, les Carriers semblent en bonne voie pour terminer la saison la première place et accueillir une demi-finale

zone. Elle inquiète les demandeurs d'emploi de longue durée qui vont se trouver exclus, tout comme les CPAS qui s'attendent à voir affluer les demandeurs d'aide sociale.

La première phase de la réforme entre en vigueur au mois de janvier 2026. Le gouvernement fédéral a bien promis des compensa-

## DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

dant d'une part à devoir gérer un plus grand nombre de dossiers avec la réforme du chômage et comptant d'autre part sur des aides financières du fédéral, le CPAS de Frameries a demandé au CRAC l'autorisation d'engager du person-



Ca s'annonce compliqué pour les CPAS... © D.R.

Qua prés chai nées: gou pas prov pas tion

**DH** | **LES**  
**SPORTS<sup>+</sup>**

# Recharge électrique : Desquesnes veut mettre fin au désert wallon

AUTOMOBILE

Electric Mobility Infrastructure, filiale d'Engie, sera chargée d'installer 1.650 stations de recharge aux quatre coins de la Wallonie

Il y a une dizaine de jours, le ministre fédéral de la Mobilité, Jean-Luc Crucke (Les Engagés), avait tenu des propos particulièrement durs envers la Wallonie, sur le plateau de QR le débat (RTBF). "Je suis fort inquiet de l'état du réseau", avait-il indiqué en évoquant les bornes de recharges électriques. "Traversez la Flandre. Vous trouvez en Flandre des bornes partout. Vous n'en trouverez pas en Wallonie. Ou alors très peu. C'est là que l'effort doit être fait également."

Un tacle glissé envers le gouvernement wallon ? On ne peut pas lui donner tort : à la fin de l'année dernière, on comptait 22.310 stations de recharges électriques - chacune pouvant disposer de plusieurs prises - contre seulement 3.700 au sud du pays.

**Les bornes seront installées dans 245 communes de Wallonie.**

Un désert wallon qui résulte d'un manque d'investissement sous l'ancienne législature. "Mon prédécesseur Philippe Henry (Ecolo) avait mis au point un plan de subvention de l'implantation de bornes électriques pour faire un maillage du territoire wallon mais l'inspection des finances avait recalé le projet", commente le ministre wallon de la Mobilité, François Desquesnes (Les Engagés). "Quand j'ai repris la compétence, tout était au point mort."

Immédiatement, le ministre s'est penché sur le problème. "Il n'est plus question de subsidier les entreprises pour les inviter à installer des bornes mais bien d'organiser les choses. Je me suis notamment inspiré de ce que faisait la Flandre."

Un système de concession a été imaginé : les équipes du ministre, en partenariat avec le SPW et 245 communes wallonnes (16 n'ont pas répondu à l'appel), ont identifié 1.650 sites sur lesquels des bor-



François Desquesnes. © D.R.

nes publiques pourront être installées : des parkings de délestage ou en rues, principalement. Pour un total de 3.300 points de charge. Soit près de 44% de plus que ce qui existe actuellement au sud du pays.

Objectif : permettre aux automobilistes qui n'ont pas de borne chez eux de pouvoir recharger près de leur domicile. Ce qui pourrait permettre d'augmenter l'électrification du parc automobile wallon, de le décarboner et d'être moins dépendant des énergies fossiles. "Ces nouvelles bornes viendront en complément de ce qui existe déjà et permettront de créer un maillage de bornes de recharge électriques sur le territoire wallon, y compris dans les zones qui seraient, a priori, moins intéressantes (Ndlr : les zones rurales peu habitées) pour les grands groupes."

Il s'agit de bornes de recharges dites lentes (11 kW par prise) essentiellement destinées aux recharges durant la nuit ou, par exemple, quand on visite la famille, des amis ou un site touristique. Pas de superchargeurs comme sur les autoroutes, donc.

L'entreprise Electric Mobility Infrastructure, filiale d'Engie, vient de remporter la concession. "Il fallait un concessionnaire unique pour atteindre le seuil d'activité minimum pour que cela soit suffisamment intéressant (Ndlr : rentable, donc) pour les entreprises."

Le concessionnaire devra avoir installé 50% des bornes d'ici le printemps 2027 et le reste d'ici le printemps 2028. "La concession portera ensuite jusqu'au printemps 2038. Le marché prévoit le déploiement d'au moins 95% des sites identifiés, avec une attention particulière portée au maillage de l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales."

Particularité du système : aucun subside public n'est prévu, l'opérateur privé assumant les coûts et se rémunérant via la recharge. Quant aux prix pratiqués, il

se situera autour de 48 centimes au kWh alors que l'offre disponible aujourd'hui en Wallonie varie entre 30 et 60 centimes par kWh.

Y. N.

# Dolimont presse pour la Boucle et fait grincer des dents chez nos bourgmestres

HAINAUT

Dans son discours sur l'état de la Wallonie, le ministre-Président a évoqué la Boucle du Hainaut et les risques d'immobilisme

La Boucle du Hainaut revient sur le devant de la scène politique. Mercredi, à l'occasion de son discours sur l'état de la Wallonie, le ministre-Président Adrien Dolimont l'a évoquée dans un contexte plus large : celui de la diversification des sources d'énergie et de la nécessité d'investir dans de grandes infrastructures pour soutenir l'avenir industriel de la Région.

**“Le dialogue ne peut pas servir de prétexte à l'immobilisme.”**

La procédure est toujours en cours. Les commissions consultatives d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) viennent de remettre leur avis sur le rapport d'incidences environnementales. D'autres consultations devront encore être menées,

notamment dans le cadre de la modification du plan de secteur. Ce n'est qu'à l'issue de ces étapes qu'Elia pourra introduire une demande de permis, avec à la clé une enquête publique.

En théorie, donc, rien n'est joué. Mais les déclarations d'Adrien Dolimont, chef du gouvernement amené à statuer sur le dossier, envoient des signaux clairs.

“Ce dossier n'est pas un détail technique. C'est un choix de capacité, un choix d'attractivité, un choix d'emplois”, a déclaré le ministre-Président au sujet de la Boucle du Hainaut. Avant d'insister : “Si nous voulons réindustrialiser la Wallonie, nous ne pouvons pas accepter que, faute de réseau suffisant, des projets d'électrification, d'extension ou d'implantation soient remis à plus tard ou partent ailleurs.”

Alors que l'échéance de 2030 ne pourra d'ores et

déjà pas être tenue de l'aveu même d'Elia, Adrien Dolimont veut accélérer la cadence et envoit un message à peine voilé aux opposants sur le terrain : “Le dialogue avec les riverains, les communes et l'ensemble des parties prenantes est nécessaire. Mais il ne peut pas servir de prétexte à l'immobilisme.”

Qu'en pensent nos

bourgmestres, en première ligne ? À Écaussinnes, Sébastien Deschamps (Engagés) se montre catégorique : “Ce brol, on n'en veut pas ! Cette ligne haute tension serait une véritable balafrure dans le paysage écaussinnois.” Il évoque aussi des inquiétudes liées à la santé, au bien-être animal et au tourisme. “On va faire front avec tous les bourgmestres

des communes concernées et on espère être entendu.”

Au Roelux, la bourgmestre Virginie Kulawik (MR) adopte un ton plus mesuré, tout en restant vigilante. “Les déclarations politiques restent ce qu'elles sont. Le plus important, c'est que les considérations des citoyens soient prises en compte dans les choix techniques”, souligne la bourgmestre.

À Soignies, comme dans d'autres communes, un avis d'initiative défavorable a déjà été rendu. “Les habitants du Hainaut subiront un projet dont ils ne tirent pas de bénéfice, tout en supportant l'essentiel des conséquences”, nous confiait récemment la bourgmestre (PS) Fabienne Winkel.

La mobilisation ne faiblit pas. Une réunion du collectif citoyen se tenait d'ailleurs ce jeudi soir à Mignault. “Nous sommes à leurs côtés. On continuera de défendre la santé et le cadre de vie des citoyens. On ne va pas rester les bras croisés à attendre qu'un choix soit fait”, conclut Virginie Kulawik.



Adrien Dolimont n'a pas manqué d'évoquer la Boucle du Hainaut dans son discours sur l'état de la Wallonie. © PHOTO NEWS

# À boire et à manger pour le projet de Burger King

## BRAINE

Une enquête publique est en cours. Le projet suscite de nombreuses réactions contrastées

**A** Braine-le-Comte, le projet d'implantation d'un Burger King continue de faire débat. Introduite par la société Burger Brands Belgium, la demande de permis d'urbanisme est actuellement soumise à enquête publique jusqu'au 16 avril. Le futur restaurant doit prendre place à l'angle de l'avenue Alix de Namur et de la chaussée de Mons, dans le quartier du Champ du Moulin.

Sur le papier, le projet se

veut complet: un établissement de 110 places assises, une terrasse de 55m<sup>2</sup>, un drive-in, 45 emplacements de parking dont certains équipés pour les véhicules électriques, ainsi que des aménagements pour les cyclistes. Le promoteur met également en avant une série de mesures environnementales, comme l'éclairage LED, la récupération de chaleur, des panneaux photovoltaïques ou encore des matériaux en partie recyclés.

Mais ces arguments peinent à convaincre tout le monde. Du côté d'Ecolo, l'opposition reste ferme. Déjà en janvier 2025, le conseiller Bastian Gonzalez avait interpellé la majorité. Cette fois, les Verts réitérent leur refus, dénonçant "une contradiction totale" avec la promotion d'une alimentation locale et saine. Ils pointent aussi des nuisances potentielles pour les riverains, une concurrence pour les commerces indépendants, ou encore un modèle jugé néfaste pour l'environnement et le bien-être animal.

Même tonalité du côté du collectif La Goutte de

Trop, qui relaie un modèle de réclamation à destination des autorités communales. Les critiques y sont nombreuses: artificialisation d'une prairie, augmentation du trafic automobile liée au drive-in, production importante de déchets, ou encore absence d'analyse globale du bilan carbone. Le collectif appelle la commune à imposer des conditions strictes, voire à refuser le projet en l'état.

Face à ces inquiétudes, d'autres voix se font toutefois entendre. Sur les réseaux sociaux, plusieurs Brainois affichent leur soutien. Certains y voient une offre supplémentaire dans

une zone où le choix est limité, d'autres évoquent la création d'emplois ou encore une nouvelle dynamique pour la ville. "On ne force personne à y aller", résume un internaute, quand un autre souligne que cela "apporte de la diversité".

Entre préoccupations environnementales, enjeux économiques et liberté de consommation, le dossier cristallise des visions opposées du développement local. Le collège communal devra trancher dans les prochaines semaines, au terme d'une enquête publique qui s'annonce particulièrement suivie.

Grégoire Lalieu



# LES DIRECTIONS **ALERTENT** : « NOS PROFS SE SENTENT ÉCRASÉS PAR LES RÉFORMES »

Plus de 10.000 personnes ont manifesté ce jeudi 9 avril à Bruxelles à l'appel du front commun syndical pour dénoncer les réformes et mesures d'économie portées par le gouvernement MR-Engagés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Enseignants et directions d'école notamment dénoncent un enchaînement de décisions prises sans concertation, qui accentue l'incertitude dans les établissements et alimente un profond malaise au sein de la profession.

**P**lus de 10.000 manifestants ont rejoint la capitale ce jeudi 9 avril pour dénoncer les réformes et mesures d'économie annoncées par le gouvernement MR-Engagés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Des réformes jugées incessantes et brutales qui bouleversent notamment les enseignants, leurs élèves et les établissements secondaires.

« L'enseignement se prend des réformes à tous les niveaux de pouvoirs : la Région wallonne veut toucher aux APE et ALE, le gouvernement fédéral Arizona, ce sont les pensions, et pour la Fédération Wallonie-Bruxelles nous avons une ministre (ndlr : Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement en FWB) qui



prend des décisions sans concertation et qui envoie des circulaires dans les écoles avant qu'elles

soient votées », explique Catherine Waterkeyn, secrétaire régionale de la CSC enseignement.

## HEURES ET CONGÉS

Organisée en front commun, la manifestation est portée par de nombreuses revendications, notamment contre l'augmentation du minerval ou la réforme du tronc commun, mais « Ce qui ne passe pas du tout, ce sont les deux heures supplémentaires pour les professeurs du degré supérieur sans augmentation salariale, ainsi que la réforme des congés mala-

dies. On ne veut pas d'une école-entreprise sous prétexte d'économie, nous voulons garder la qualité de notre enseignement », poursuit Catherine Waterkeyn.



Depuis un an, les réformes se succèdent pour les professeurs qui les subissent sans avoir pour autant le temps de les assimiler, d'après la secrétaire régionale Enseignement CSC.

« Les enseignants sont épuisés et inquiets. L'année scolaire 2026 commence d'ici quatre mois, et pourtant le flou général persiste. Dans ma régionale, Mons-La Louvière, les rendez-vous de professeurs qui craquent et

sont en burn-out se multiplient. Nous recevons des mails qui nous demandent comment sortir de l'enseignement, vers quoi peuvent-ils se diriger. Nous n'avons jamais connu une telle situation ».

## « SOUFFRANCE VÉRITABLE »

Un constat partagé par José Montero, directeur de l'Institut Sainte-Marie à La Louvière : « Je suis directeur depuis 2008, et je n'ai jamais eu autant d'incertitudes durant le moment où on est censé préparer la rentrée, et pourtant nous en avons eu, des réformes. En tant que directeur, je dois soutenir mes équipes et les motiver à ces changements, mais ces derniers mois ont été tellement compliqués que je suis moi-même dépité. Il en devient difficile d'être convaincant ».

Les échos des professeurs perçus par le directeur sont navrants : « Il y a une véritable souffrance et un sentiment d'écrasement vis-à-vis de tout ce que l'on attend

d'eux, sans moyens et balises claires à ce stade. Ce matin encore, un professeur est venu me voir en larme, se demandant comment faire face aux heures de travail supplémentaires. Sans oublier que les nommés savent qu'ils vont avoir deux heures de plus, mais les temporaires vont quant à eux en perdre. Les plus jeunes craignent le CDI-E (ndlr : contrat à durée indéterminée dans l'enseignement qui remplacera le système de nomination dès 2027) ».

Finalement, « Ce qui m'agace le plus, c'est la manière dont la FWB a géré le

dossier. Nous étions dans un processus de pacte d'excellence qui était balisé et qui permettait d'être confronté à la réalité du terrain avant d'entreprendre des aménagements sur base de négociations avec l'ensemble des acteurs concernés ».

Maintenant que le cap change, l'incertitude prend place suite à ces « réformes idéologiques qui ne sont jamais confrontées au réel » : « En termes de gestion et d'anticipation, il y a une fatigue au niveau des équipes. Je dois à la fois motiver les professeurs, y croire moi-même et organiser une prochaine rentrée avec toute une série de points d'interrogation. Nous avons dû faire des portes ouvertes en janvier sans savoir ce que l'on pouvait réellement proposer aux parents ».

## LES PROFESSEURS PRÉSENTS

L'Institut Sainte-Marie à La Louvière ne comptait pas de grévistes parmi ses 120 professeurs, même bilan pour le CES à Soignies : les 250 professeurs de l'établissement donnaient bien cours ce jeudi. Malgré un épuisement général, la conscience professionnelle a pris le pas : « Ils ne voulaient pas pénaliser une fois de plus les élèves. Nous sommes dans une période importante pour les ex-

mens », explique Christina Tromeur, directrice du premier degré au Collège Saint-Vincent à Soignies, qui témoigne pourtant d'un ras-le-bol général du côté des enseignants.

À l'approche de la seconde phase d'inscription pour l'année 2026 qui débutera dans l'établissement ce 20 avril, l'imprévisibilité demeure. « Tant que nous n'avons pas la circulaire de la ministre, nous sommes bloqués en ce qui concerne l'organisation. Mes collègues directeurs et moi acceptons les changements, mais ici, rien n'est fait dans les temps, ce que je trouve lamentable. Nous ne pouvons pas opérer des modifications en dernière minute au vu du nombre d'élèves et de personnel... Changer les règles du jeu en cours de partie, ça ne va pas, et ça traduit un manque de considération », conclut la directrice. ■

# La SPA sensibilise au bien-être animal à l'école

Ce jeudi matin, à l'École du Canal à Houdeng, plusieurs classes ont découvert le bien-être animal à travers des ateliers menés par la SPA de La Louvière et des associations spécialisées. Une initiative qui se prolongera pour le public ce dimanche 12 avril.

**CEDRIC LOBELLE**

**E**t si l'école était l'un des meilleurs endroits pour parler du respect des animaux? C'est le pari posé ce jeudi matin à l'École du Canal, à Houdeng, où plusieurs associations actives dans la sensibilisation au bien-être animal sont venues à la rencontre d'élèves de primaire et de maternelle.

## UN CHIEN DE LA SPA EN CLASSE

À l'initiative de cette matinée, la SPA La Louvière. « L'idée, c'est de montrer tout ce qui peut se faire de manière positive autour du bien-être animal à l'école », explique Gaëtan Sgualdino. « À la SPA, on a l'habitude de voir des classes, mais il existe aussi des ASBL qui ont développé des programmes pédagogiques très riches. »



L'atelier de l'asbl Refuge et Tableaux Noirs a captivé les élèves. © C. Lo.

Divers ateliers et présentations se sont déroulés ce jeudi à l'école du Canal. Dans une classe, les élèves échangeaient autour d'une question essentielle : un animal ressent-il la douleur? Dans une autre, ils étaient amenés à mieux comprendre les besoins fondamentaux d'un animal domestique. La SPA était aussi présente avec un chien à adopter, Goldie, de quoi rendre la sensibilisation encore plus concrète

sur les questions de l'abandon, de l'adoption, ou sur la bonne attitude à prendre quand on découvre une portée de chatons dans la nature.

## DES OUTILS AUX ENSEIGNANTS

L'un des objectifs est aussi de donner des outils aux enseignants. « On voulait faire connaître ces associations dans notre réseau et sensibiliser des profs ou des instituteurs qui ont envie d'aborder

ces questions à l'école, mais ne savent pas toujours comment s'y prendre. Certaines ASBL arrivent avec des valises pédagogiques déjà prêtes, avec des fiches, des vidéos, des supports validés. »

Parmi les structures mises en avant ce jeudi figurent notamment « Refuge et Tableaux Noirs » et « Pense-Bête ».

« Certaines associations travaillent davantage sur la sensibilité animale ou sur la médiation avec l'animal auprès d'enfants en difficulté ».

Cette matinée trouvera son prolongement ce dimanche 12 avril, toujours au départ de l'École du Canal, lors d'une journée grand public baptisée « La Journée des apprentis protecteurs ». Les asbl « Refuge et Tableaux Noirs » et « Pense-Bête » seront rejointes par Gaia Éducation et Sam & Pat pour faire découvrir leurs ap-

proches aux familles. Au programme, notamment, une balade canine le long du canal avec départs de 9h à 14h. « Les gens pourront venir avec leur propre chien. Notre vétérinaire comportementaliste sera aussi présent », précise Gaëtan Sgualdino. ■



Gaëtan Sgualdino et Goldie. © C.Lo.

# NOMINATION DE BRUNO SCALA : LE MINISTRE MENACE D'UNE TUTELLE COERCITIVE !

Le conflit autour de la désignation de Bruno Scala dans deux ASBL chapelloises s'enlise encore et encore. Face au refus persistant de la majorité PS, le ministre François Desquesnes, interpellé en commission parlementaire, hausse le ton et évoque une tutelle coercitive.

**V**errons-nous la fin du bras de fer politique entre PS et opposition CAT à Chapelle-lez-Herlaimont ? Difficile à dire, tant cette saga fratricide pollue l'hémicycle communal. Pour rappel, au cœur du conflit : la désignation refusée à six reprises de Bruno Scala (ex-PS déchu, devenu Engagés), candidat du groupe d'opposition Citoyens Avant Tout (CAT), au sein de l'ASBL Symbiose et de la Ruche chapelloise. Malgré l'annulation de précédentes décisions communales par la tutelle wallonne, la majorité socialiste continue de s'opposer à cette nomination.

Interpellé conjointement ce mardi en commission parlementaire par les députés louviérois Loris Resinelli (Engagés) et brainois Maxime Daye (MR), le ministre wallon des Pouvoirs locaux François Desquesnes (Les Engagés) a confirmé avoir annulé, le 16 mars dernier, les délibérations des conseils communaux des 15 décembre 2025 et 26 janvier

2026. En cause : un non-respect de la clé d'Hondt, qui garantit la représentation proportionnelle des groupes politiques.

”  
« Dans notre démocratie, la majorité ne choisit pas son opposition »

François Desquesnes  
MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX

« Dans notre démocratie, la majorité ne choisit pas son opposition », a rappelé le ministre, insistant sur l'obligation pour le conseil communal de poursuivre l'examen des candidatures tant que cette représentation n'est pas assurée.

## LE MINISTRE DURCIT LE TON

Mais loin de débloquer la situation, cette décision n'a pas été suivie d'effets. Un nouveau refus de désignation est intervenu le 23 mars, a précisé



Bruno Scala (CAT, à d.) s'est vu refuser six fois sa candidature. Le ministre (au centre), hausse le ton. © DC/Belga

François Desquesnes, indiquant qu'une nouvelle instruction est en cours.

Face à cette impasse, le ministre hausse désormais le ton. « Si cette situation de blocage devait persister, des mécanismes prévus par le Code, notamment en matière de tutelle coercitive, pourraient être mobilisés afin de garantir le respect effectif des règles démocratiques », a-t-il averti. Et de prévenir dans la foulée : le gouvernement « prendra ses responsabilités » pour assurer le bon fonctionnement des institutions communales.

En commission, les députés Daye et Resinelli ont dénoncé une « dérive démocratique ». Pour Maxime Daye, la situation « met à mal le bon fonctionnement de notre démocra-

tie locale ». Loris Resinelli abonde : « La majorité ne choisit pas son opposition. C'est pourtant ce qu'il se passe depuis des mois à Chapelle-lez-Herlaimont. » Les deux élus appellent à faire respecter les décisions de la tutelle et n'excluent pas le recours à des mesures plus contraignantes si le blocage persiste.

Du côté de la majorité socialiste, le ton est tout autre. Dans nos colonnes, le bourgmestre Mourad Sahli (PS) avait contesté fermement l'analyse du ministre. « Le ministre Desquesnes pose ici un acte politique », estime-t-il, assurant que la clé d'Hondt a toujours été respectée. Selon lui, la candidature de Bruno Scala a été rejetée à six reprises par une majorité du conseil communal

et la Région aurait déjà, par le passé, validé cette position en ne statuant pas. « Le conseil reste souverain et la Région doit respecter l'autonomie communale », insiste-t-il. Le bourgmestre pointe également l'attitude du groupe CAT, qu'il accuse de maintenir un rapport de force. « Ils peuvent proposer l'un de leurs 22 autres candidats potentiels ».

Dans ce dossier hautement politique, semblant reposer sur des rancunes du passé, les positions restent donc irréconciliables. Reste à voir si la menace de tutelle coercitive brandie par le ministre suffira à débloquent une situation qui s'enlise depuis plusieurs mois. La suite au prochain épisode ! ■

# GRAND TOUR, NOUVEAUTÉ AU MUSÉE...

## VOICI LE PROGRAMME DE LA PENTECÔTE 2026



Le déploiement du pavois. © LT

À quelques jours de la Pentecôte, Soignies s'apprête à replonger dans son histoire. Du lancement du pavois au Grand Tour Saint-Vincent, en passant par les concerts et une nouveauté au musée, le programme s'annonce dense.

**D**epuis près de huit siècles, Soignies célèbre la Pentecôte et son histoire millénaire avec diligence. L'édition de 2026 ne dérogera pas à la règle. Le coup d'envoi des festivités sera marqué, comme depuis 2022, par une cérémonie d'ouverture en costumes qui aura lieu le samedi 23 mai à 11h en la Collégiale Saint-Vincent.

« Cette cérémonie d'ouverture est pensée comme une véritable immersion dans l'histoire de Soignies. À travers la mise en scène, les costumes et la musique, nous souhaitons faire ressentir au public la richesse et la continuité de notre patrimoine », explique Jacques Deveseleer, pour la Fabrique d'église à l'initiative du projet. Un moment ouvert à tous qui sera suivi du traditionnel déploiement du pavois : lorsque les douze coups de midi retentiront, tous les regards se tourneront vers les hauteurs de l'édifice et les caëçons de Saint-Vincent.

### DES CONCERTS POUR TOUS

À la nuit tombée, l'histoire laissera la place à la musique : sur la Grand'Place, « une succession de concerts et DJ sets défilèrent, mêlant reprises incontournables, artistes appréciés du public et talents de la scène locale. Daddy K, Awissa, Gimme Abba et bien d'autres viendront ainsi faire vibrer le public dans une atmosphère pensée pour toutes les générations », communique la Ville. « La Pentecôte est un moment privilégié dans la vie de notre ville. Elle crée une dynamique collective, où chacun trouve sa place, que ce soit dans la tradition, la fête ou simplement le plaisir d'être ensemble », souligne la Bourgmestre, Fabienne Winckel (PS). Cette année, la Ville collabore d'ailleurs avec CX Com, une société sonégienne, pour l'or-

ganisation des concerts.

La fête se prolongera tout au long du week-end sur les places Verte et van Zeeland, avec la kermesse.

### LE TOUR ET LA PROCESSION

Mais la Pentecôte à Soignies, c'est aussi un rendez-vous avec l'histoire vivante. Dès l'aube du lundi, à 6h, débute le Grand Tour Saint-Vincent, suivi à 11h15 de la Procession historique qui s'élancera depuis la chaussée d'Enghien. « Le Grand Tour est bien plus qu'un rendez-vous patrimonial : c'est un engagement vivant, transmis de génération en génération, qui témoigne de l'attachement profond des Sonégiens à leur histoire », rappelle Damien van den Dooren, Maître de la Confrérie Saint-Vincent. « La Procession est un moment particulièrement

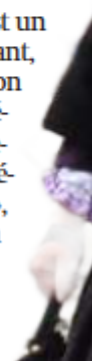
fort du week-end. Elle mobilise un nombre impressionnant de participants et donne vie, dans les rues de la ville, à plusieurs siècles d'histoire locale », ajoute Philippe Moulin, Président du Comité de la Procession.

### NOUVEL ESPACE AU MUSÉE

Notons d'ailleurs que pour celles et ceux qui souhaitent découvrir les coulisses de cet événement, une visite guidée sera proposée le dimanche 24 et le lundi 25 mai à la Collégiale Saint-Vincent, organisée

par l'Office communal du Tourisme.

Enfin, à partir de la Pentecôte 2026, le musée du Chapitre, Trésor de la collégiale Saint-Vincent depuis 30 ans, ouvre un nouvel espace d'exposition dans la galerie sud, offrant une vue plongeante vers la nef de la collégiale. « On y trouvera de grandes statues baroques qui ont bénéficié d'une étude et d'une restauration de grande envergure : le collège des Apôtres de l'édifice », précise Noémie Petit, conservatrice. ■



La Proce:



## LE ROEULX

# « Apprendre à réparer ensemble » : le Repair Café ouvre ce dimanche

Le Repair Café du Roeulx propose aux habitants de donner une seconde vie à leurs objets, vêtements ou vélos. L'initiative, basée sur le bénévolat et le partage de savoir-faire, se déroule chaque deuxième dimanche du mois au centre culturel de la ville.

**C**e dimanche, le Repair Café du Roeulx accueillera les habitants

de 15h00 à 18h00 au centre culturel, rue d'Houdeng 21. Les bénévoles présents guideront chacun pour réparer des objets électroménagers, des vêtements, des vélos ou des appareils informatiques, dans une démarche à la fois éducative et écologique.

Le concept repose sur



Les visiteurs peuvent contribuer. ©

Pexels

l'échange de savoir-faire et la lutte contre le gaspillage, dans une ambiance conviviale. « Apprendre à réparer ensemble », expliquent les organisateurs, résume l'esprit de cette initiative. Les visiteurs peuvent estimer eux-mêmes la valeur de leur réparation et contribuer volontairement

au fonctionnement de l'atelier.

L'inscription est conseillée afin de faciliter la préparation des réparations, mais elle n'est pas obligatoire. Pour plus d'informations, les habitants peuvent contacter l'équipe par mail ou consulter le site web et la page Facebook du Repair Café du Roeulx. ■

# « LE SALAIRE D'UN ENSEIGNANT SUR CINQ EST PAYÉ EN EMPRUNTANT DE L'ARGENT »

Après une journée de mobilisation des enseignants ce jeudi, la ministre de l'Éducation dit vouloir maintenir le fil du dialogue avec les syndicats, mais sa marge de manœuvre est plus que limitée.

**E**ntre 10.000 et 15.000 manifestants ont défilé dans les rues de Bruxelles pour dénoncer les mesures d'économie décidées à l'automne dernier par le gouvernement MR-Engagés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les enseignants étaient aux premiers rangs.

Votre réforme visant la fin des nominations pour les enseignants ne passe visiblement pas. Nous avons un plan d'économies jusqu'en 2029 pour retrouver la maîtrise de notre budget. Le plan comprend aussi des réinvestissements. Bien sûr, je comprends les réactions. J'avais invité les syndicats à une rencontre ce jeudi. Elle n'a pas eu lieu car ils souhaitent que ce soit avec tout le gouvernement. Je respecte bien sûr le droit de manifester et le droit de faire grève. Je remercie aussi les syndicats de ne pas impacter les apprentissages des élèves.

**Des élèves n'ont pas eu du tout cours ce jeudi.**  
On les invite à prendre toutes les mesures possibles pour que l'impact soit le moins élevé possible.

**Est-ce que vous redoutez un durcissement du mouvement de protestation ?**  
La proximité du vote des mesures d'économie crée évidemment plus de crispations. Je comprends que les économies ne fassent pas plaisir. Actuellement, un salaire d'enseignant sur cinq est payé en empruntant de l'argent. Le plan que nous poursuivons vise à retrouver la maîtrise de notre budget pour réinvestir à nouveau. Cette année, nous payons 340 millions d'euros en intérêts sur notre dette. Avec 340 millions, on pourrait recruter 6.000 enseignants supplémentaires pour, par exemple, diminuer la taille des classes.

**Avec les prix pétroliers qui flambent, faut-il craindre une hausse des dépenses de la Fédération et donc des économies supplémentaires ?**  
Avec notre plan jusqu'en 2029, l'objectif n'est pas de faire des économies supplémentaires. L'impact de la situation internationale s'évalue au jour le jour. Il faut garder la tête froide à ce stade. En marge des 700 millions d'économies, 200 millions de réinvestissements sont prévus, en particulier au niveau de l'accompagnement personnalisé des élèves. Nous avons une enveloppe de 13,5 milliards d'euros à la Fédération pour 15 milliards de dépenses. Il est inévitable de devoir faire des économies. Au niveau des

**« Envoyer un signal d'exigence à nos élèves et à nos enseignants, en relevant vraiment le niveau »**

réinvestissements, nous allons aussi mieux payer les jeunes enseignants qui arrivent pour les garder, +5 % de salaire à partir de 2027. Le métier est en pénurie.

**Les résultats de nos élèves ne sont pas bons par rapport aux autres pays. Faut-il craindre qu'ils baissent encore avec ces économies ?**  
Nous sommes dans le top 8 des pays qui financent le mieux leur enseignement au niveau de l'OCDE. Mais les résultats ne

sont pas à la hauteur en termes de compétences et de connaissances. C'est pour ça que nous avons pris une série de mesures avec par exemple le test CLE (calcul, lecture, écriture) au début de la quatrième primaire, pour assurer que les compétences de base soient bien acquises. Il sera mis en place en octobre pro-

chain. Nous sommes en train de remonter les seuils de réussite de 50 à 60 % au niveau de la 6<sup>e</sup> primaire et du CESS. Sous la précédente législation, j'étais ministre de l'Enseignement supérieur. J'avais été heurtée par le taux d'échec en première Bac : 60 %.

**Vos prédécesseurs ont déjà voulu remonter le niveau. Qu'est-ce qui fait que cela fonctionnera cette fois ?**  
Ce qui va vraiment fonctionner, c'est d'envoyer un signal d'exigence à nos élèves et à nos enseignants, en relevant vraiment leur niveau avec un renforcement des apprentissages, une focalisation sur les compétences de base et un travail sur le climat scolaire. Il faut rappeler aussi que nos ensei-



gnants doivent avant tout se consacrer à leurs tâches pédagogiques. On a eu tendance à déplacer un peu l'éducation qui est dans le champ des parents vers le monde de l'enseignement.

**Vous avez aussi la volonté de donner des cours sur le numérique et l'intelligence artificielle. N'est-ce pas introduire le loup dans la bergerie ? L'élève fera-t-il toujours autant d'efforts ?**

Il ne faut pas se voiler la face. Une étude de l'UNICEF a montré que plus de 90 % des élèves utilisent déjà l'intelligence artificielle et un peu plus de 70 % des professeurs.

Nous voulons encadrer cet usage, par exemple apprendre à poser une bonne question à l'IA et à décoder la réponse. Quel crédit peut-on lui apporter ? Comment déceler une fake news ? Cet apprentissage fera l'objet de deux heures de cours dès la première secondaire à la rentrée prochaine. Nous avons aussi un plan de formation pour nos enseignants à partir de la rentrée prochaine, pour qu'ils puissent utiliser l'IA à bon escient.

**Après les prochaines vacances, nous serons très vite à la fin de l'année. Comment voyez-vous le dialogue avec les syndicats ?**

On s'était déjà vu en février. Des adaptations avaient pu être faites. Ma porte reste ouverte. Il est important de ne pas perdre le fil du dialogue. Ceci dit, nous avons une réalité qui ne va pas disparaître.

Notre déficit se creuse. Un risque pour le paiement des salaires existe à moyen terme. Notre objectif est bien d'augmenter la réussite de nos élèves, en tout cas de s'assurer qu'ils aient bien les compétences de base qui leur permettent de progresser d'un niveau à l'autre. ■



# L'AVB Soignies dispute le match du titre ce dimanche



Les filles de Soignies sont gonflées à bloc ! © FB

Les Sonégiennes s'apprêtent à recevoir Masnuy pour leur dernier match de la saison. En cas de victoire, elles seront sacrées championnes. Un bel engouement est d'ores et déjà annoncé !

ROMAIN SCHREVEVS

**A**près une saison quasiment parfaite, les filles de Marilou Vandevinne ont vécu un mois de mars difficile avec deux revers consécutifs face à Péruwelz (36 points) et Mouscron (35 points). Une baisse de régime qui ne porte finalement pas à conséquence puisque les Sonégiennes sont actuellement troisièmes avec 34 points et ont encore une rencontre à jouer, contrairement à Péruwelz et Mouscron.

## « PAS SPÉCIALEMENT DE PRESSION »

Pour décrocher le sacre et monter en P2, il leur suffit de décrocher la victoire ce dimanche (11h00) contre Masnuy : « En cas de succès 3-0 ou 3-1, nous serons championnes avec un point d'avance sur Péruwelz. Si on l'emporte 3-2, nous serons ex aequo, mais premières à l'ave- rage », précise la coach sonégienne, Marilou Van-

devinne.

Reléguées en P3 la saison dernière, les joueuses ont montré qu'elles avaient désormais le niveau pour évoluer en P2 : « Cette saison à l'échelon supérieur leur a apporté beaucoup d'expérience. Je suis ce groupe depuis trois ans et les filles se connaissent super bien. Ce serait le scénario idéal de fêter ce titre à la maison. J'ai créé un événement sur les réseaux sociaux et on essaie aussi de rameuter les gens du club. Mes filles en ont aussi parlé à l'école. »

Fort de sa victoire 0-3 à l'aller chez les Masnuy-siennes, Soignies semble avoir toutes les cartes en main pour faire sauter le champagne dimanche : « Je ne sens pas spécialement de pression chez les joueuses. Ce week-end, elles ont pris le dessus sur Don Bosco. Ceci dit, je pense que Masnuy pourrait nous embêter davantage. Elles ont des bonnes centrales donc si on éprouve des difficultés au service, ça va être compliqué pour nous. Le match aller n'était pas très disputé mais une rencontre n'est pas l'autre. On va essayer de bien servir et à partir de là, ça devrait rouler. » ■

**LE SOIR**

# La justice démunie face aux arnaques en ligne

Un arrêt de la Cour de cassation expose le manque de moyens dans la lutte contre l'escroquerie informatique.

**ARTHUR SENTE**

**E**n septembre, la chambre des mises en accusation de Bruxelles actait la fin des poursuites dans une instruction ouverte à la demande d'Euroclear. Le géant bancaire s'était constitué deux ans plus tôt partie civile contre « x » dans une affaire de fraude informatique et d'usurpation d'identité. Un dossier dans lequel le juge d'instruction en charge fut rapidement confronté au refus de la police locale, puis de la police fédérale, d'effectuer les devoirs d'enquête demandés. Motif invoqué ? Un manque de moyens. Le résultat ? Un non-lieu, pour ce dossier forcément vide, faute de travail judiciaire effectif. « L'insuffisance des moyens d'enquête n'est pas un motif permettant légalement de ju-

ger superflue l'exécution ou la poursuite d'une instruction », vient désormais trancher la Cour de cassation dans un récent arrêt pointant une « atteinte à l'Etat de droit ».

Une affaire qui témoigne de façon criante des moyens limités de la justice face à une cybercriminalité de plus en plus qualifiée de « tsunami ». Pendant ce temps, les chiffres s'emballent, notamment concernant les tentatives de phishing, porte d'entrée principale des tentatives de fraude en ligne. « En 2025, nous étions autour de 25.000 à 27.000 signalements par jour. Au cours des trois premiers mois de 2026, nous sommes passés à environ 42.000 signalements en moyenne », rappelle Michele Rignanese, porte-parole du Centre pour la cybersécurité en Belgique. **P. 6 & 7**

# Cinq pratiques pour réduire la facture de carburant et de gaz

Malgré une légère accalmie due au cessez-le-feu annoncé au Moyen-Orient, les prix de l'énergie vont rester plus élevés qu'avant la crise – et ce, pendant de nombreuses semaines. Mais il existe de bons moyens de diminuer l'impact sur les factures.

Le blocage du détroit d'Ormuz, dû à la guerre en Iran, a entraîné celui d'environ un cinquième des produits pétroliers et du gaz naturel liquéfié mondiaux qui transitaient par là. Raison pour laquelle les prix de l'énergie ont explosé ce dernier mois. Même si un cessez-le-feu de deux semaines a été négocié avec les Etats-Unis, le trafic maritime est encore très limité dans la région et l'impact sur les factures se fera encore sentir de nombreuses semaines.

Pour amortir le choc, le gouvernement a annoncé des mesures d'aides ciblées... mais pas encore chiffrées. En attendant un geste des autorités, les consommateurs peuvent suivre plusieurs bonnes pratiques afin de réduire individuellement leur facture. En voici cinq.

## 1

### **Travailler à domicile**

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) recommande, lorsque la nature du poste le permet, de télétravailler. Cela permet d'économiser le carburant utilisé lors des trajets domicile-travail. L'AIE explique que si un conducteur moyen passe de zéro à trois jours de télétravail par semaine, la consommation de sa voiture pourrait être réduite jusqu'à 20 %.

Il faudra cependant prendre en compte les frais liés à l'activité à la maison. L'institut Vias et le SPF Mobilité et Transports estiment qu'une personne en télétravail consomme 5,16 kWh de plus qu'en allant travailler. Cela comprend le chauffage d'une pièce, l'éclairage ainsi que la consommation de l'ordinateur portable.

## 2

### **Abaisser le chauffage à la maison**

Sibelga, le gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel de Bruxelles, conseille de baisser le thermostat d'un degré pendant la journée. Cela peut réduire la facture d'énergie jusqu'à 7 %. De plus, Engie suggère de baisser le chauffage de 21 °C à 15 °C pendant la nuit. Sur une nuit de huit heures, cela permettrait d'économiser environ 14 % sur la facture.

Engie précise que l'impact de ces deux mesures dépend de l'isolation, de la taille ainsi que du type de logement.

## 3

### **Privilégier l'électrique**

Pour les ménages qui possèdent plusieurs moyens de cuisson, l'AIE incite à utiliser les appareils électriques plutôt que ceux qui fonctionnent au gaz. Le fournisseur d'énergie français Ekwateur estime qu'une cuisinière au gaz consomme en moyenne environ 50 m<sup>3</sup> de gaz naturel (ou environ 500 kWh équivalent énergie) par an. Une plaque électrique standard consomme environ 400 à 500 kWh par an. Les plaques à induction et vitrocéramiques sont, elles, moins énergivores. Si la cuisine au gaz

est généralement plus économique, l'augmentation du prix du kWh (il a bondi de quasi 50 % depuis le début de la crise) tend à réduire l'écart, voire à l'inverser.

Le bois est également une alternative économique, mais n'est pas mis en avant par les associations en raison des risques sanitaires.

## 4

### **Réduire le nombre de déplacements**

Lorsque c'est possible, il est recommandé de remplacer les trajets en voiture par les transports en commun. L'AIE indique que dans certains pays, les trajets courts de moins de 30 km dans les grandes villes peuvent représenter jusqu'à 50 % de la consommation de carburant des véhicules privés. Le vélo ou la marche peuvent également être une alternative pour les trajets plus courts.

Une grande diminution de la consommation de carburant est possible – et des économies en proportion –, mais il faut prendre en compte dans le calcul le prix des billets et des abonnements de

# 5

## **Rouler moins vite, mieux et à plusieurs**

S'il est impossible de se passer de la voiture, de nombreuses petites mesures peuvent être appliquées pour réduire la consommation de carburant. L'AIE recommande de réduire sa vitesse d'au moins 10 km/h sur l'autoroute. Cela ne fait perdre que quelques minutes sur le temps de trajet tout en réduisant la consommation de 5 à 10 %.

Développer l'écoconduite et le covoiturage est également une solution. Il faudra donc surveiller la pression des pneus, accélérer et freiner en douceur, couper le moteur pour un arrêt de plus de dix secondes, partir à temps pour ne pas devoir rattraper son retard sur la route, etc. Maintenant que les beaux jours reviennent, il est possible de remettre les pneus été. Les pneus hiver consomment, en effet, plus de carburant car ils opposent plus de résistance.

Si c'est possible, il peut être intéressant d'attendre que le prix des carburants diminue avant de faire le plein. Ce sera le cas ce vendredi... sans doute pas pour longtemps. Le problème est qu'il est difficile de prédire l'avenir et l'évolution des prix.

## **Déplacements : les Belges ont déjà adapté leur conduite**

**Rouler moins pour payer moins : les conducteurs et conductrices belges ont rapidement intégré cette maxime alors que les prix à la pompe ont largement augmenté ces derniers jours. A quel point ? Les données récoltées par l'application d'assistance routière Coyote montrent que ses utilisateurs (1,65 million en Benelux) ont fortement réduit leur nombre de déplacements, avec une baisse de**

**15 % entre mars 2026 à comparer avec la moyenne des onze mois précédents. Si l'on compare le mois de mars avec la même époque un an plus tôt, la réduction est même de 25 %.**

**Les Belges n'ont pas seulement diminué leur nombre de déplacements, mais également... leur durée. Si un trajet moyen était long de 30,1 km entre avril 2025 et février 2026, il n'était plus**

**que de 26,9 km en mars 2026 (soit 3,2 km de moins, -11 %). Enfin, même sans législation contraignante – suggérée par plusieurs experts –, certains automobilistes ont adapté leur comportement sur les autoroutes : la vitesse moyenne de mars 2026 plafonnait à moins de 92 km/h alors qu'elle était à 95 km/h en moyenne sur les onze mois précédents (-4 %)...** G.D.

# Face à l'explosion du phishing, une capacité d'enquête judiciaire limitée

Un arrêt de la Cour de cassation témoigne de la limite des moyens d'enquête à disposition dans la lutte contre le phishing.

Un phénomène cybercriminel dont la croissance ne semble pas connaître de limites.

C'est une décision assez détonante, qui met à nu les limites des moyens de la justice belge face à la cybercriminalité. Dans un arrêt prononcé début mars et repéré par *Le Soir*, la Cour de cassation a annulé une décision de non-lieu rendue en septembre 2025 par la chambre des mises en accusation de Bruxelles. Laquelle clôturait abruptement une instruction judiciaire ouverte à la demande d'Euroclear, géant mondial de la finance et des transactions bancaires.

En 2023, l'entreprise s'est effectivement constituée partie civile contre « x », du chef notamment de faux et usage de faux informatiques, fraude informatique, port public de faux nom et tentatives d'escroquerie. Et ce, à cause d'une tentative de fraude survenue quelques mois plus tôt, reposant sur une usurpation de l'identité de la firme bancaire (sollicitée pour une explication sur les faits en question, Euroclear ne souhaite pas commenter).

Dans cette affaire, un juge d'instruction bruxellois a rapidement demandé

des devoirs d'enquête, en se tournant d'abord vers la police locale. « Mais celle-ci a répondu qu'elle ne disposait pas des capacités requises pour traiter un dossier d'une telle envergure », résume la Cour de cassation dans son arrêt. Le dossier sera alors transmis à la police judiciaire fédérale. « Qui a soulévé un déficit de personnel. » Résultat, en janvier 2024, le juge d'instruction a communiqué le dossier au parquet, « sans qu'aucun devoir d'enquête n'ait été effectué ». Tant la chambre du conseil que la chambre des mises en accusation, en appel, ont alors réclamé l'abandon des poursuites face à un dossier de facto vide. Non sans manquer de relever que cette situation s'avère « non conforme aux exigences d'un Etat de droit ».

Page tournée ? Non. Car « l'insuffisance des moyens d'enquête n'est pas un motif permettant légalement de juger superflue l'exécution ou la poursuite d'une instruction », vient désormais trancher la Cour de cassation, dans un arrêt assasin. « En ordonnant le non-lieu pour ce motif, l'arrêt (de la chambre des mises en accusation, NDLR) entérine l'atteinte à l'Etat de droit que, pourtant, il dénonce. » Voilà l'affaire désormais renvoyée vers la chambre des mises en accusation, à Mons cette fois.

Si la suite n'est pas encore écrite, l'affaire témoigne déjà de façon criante des moyens limités de l'action publique face à un phénomène de plus en plus qualifié de « tsunami ».

## Des chiffres qui explosent

L'ampleur du phishing (ou « hameçonnage », en français, soit l'usurpation de l'identité d'une personne, d'une institution ou d'une entreprise pour cibler une victime), principale porte d'entrée de la fraude en ligne, prend effectivement des proportions de plus en plus dantesques. Récemment, le Centre pour la cybersécurité en Belgique (CCB) assurait que sa plateforme dédiée à la lutte contre ce phénomène avait dû traiter près de dix millions d'e-mails suspects en 2025. Une dynamique qui s'emballé. « En 2025, nous étions autour de 25.000 à 27.000 signalements par jour. Au cours des trois premiers mois de 2026, nous sommes passés à environ

42.000 signalements en moyenne », souligne son porte-parole, Michele Rignanese, confirmant des chiffres récemment avancés par *L'Echo*.

Les dégâts dans les portefeuilles des Belges vont eux aussi croissant. Febelfin, la Fédération belge du secteur bancaire, parlait ainsi de 49 millions d'euros dérobés en 2024 par le biais du phishing. Des montants sous-estimés. Dans la *Gazet van Antwerpen*, un représentant de la police judiciaire fédérale anversoise chiffrait très récemment à 42 millions d'euros les dommages liés au phishing en 2025, pour ce seul arrondissement judiciaire. La police fédérale, dans son dernier rapport annuel, insistait encore : « Des pertes de l'ordre de 200.000 à deux millions d'euros (pour une seule personne arnaquée) ne font plus exception. »

Pendant ce temps, la justice pleure régulièrement sur ses carences en ressources humaines spécialisées. En 2024, le parquet fédéral pointait, par exemple, un « déficit de capacité aigu et insoutenable » en matière cyber, quelque peu résorbé en 2025 cepen-

## « Atteinte à la démocratie »

C'est avec ces ressources limitées qu'il faut s'attaquer à des schémas criminels devenus de plus en plus complexes. « Certains croient encore dans la structure pyramidale d'une association de malfaiteurs classique, avec le chef au sommet. Mais avec internet, on a basculé dans la criminalité "en tant que service" », souligne Philippe Van Linthout, juge d'instruction à Malines, spécialisé dans la criminalité informatique. « Quelqu'un s'occupe de faire des *hackings*, d'autres de la collecte d'adresses de vieilles personnes, chacun agit et vend ses compétences séparément. » Remonter la chaîne des acteurs impliqués s'avère donc de plus en plus dur. Ce qui n'est pas sans conséquence pour le justiciable et sa perception du travail me-



*On lutte aujourd'hui avec les mains derrière le dos, via un système de rétention de données (par les opérateurs de réseaux, NDLR) qui fait en sorte que les preuves sont supprimées après neuf mois*

**Philippe Van Linthout**

Juge d'instruction



né par la justice. « Nous sommes face à un phénomène qui représente clairement une atteinte à la démocratie et qui sape la confiance envers l'Etat, face auquel il est très important que nous trouvions des moyens d'action », s'alarme le juge.

Confronté lui aussi quotidiennement aux limites de moyens, Philippe Van Linthout n'est donc pas surpris par la situation mise en lumière par l'arrêt susmentionné.

Pour autant, poursuit-il, il reste d'autres leviers à mobiliser pour tacler plus efficacement la fraude en ligne. « On lutte aujourd'hui avec les mains derrière le dos, via un système de rétention de données (par les opérateurs de réseaux, NDLR) qui fait en sorte que les preuves sont supprimées après neuf mois », cite-t-il en exemple. Le juge d'instruction pointe par ailleurs « la responsabilité d'acteurs comme Meta », pourtant bien au fait du caractère frauduleux de certaines publicités qu'ils mettent en avant. « Or, Meta ne collabore pas et ne stoppe pas ces infractions. » Enfin, ajoute-t-il, « il faut encore et d'abord informer les gens, en espérant qu'un jour ils ne se fassent plus arnaquer ».

**La Libre** BELGIQUE

# Visites domiciliaires : petits changements du gouvernement et grande colère du monde judiciaire

■ La Libre a pu se procurer la deuxième version de l'avant-projet de loi sur les visites domiciliaires, validé par le gouvernement fédéral vendredi passé. Les quelques modifications sont loin de rassurer les associations et le monde judiciaire.

La société civile et le monde judiciaire ne décolèrent pas. Vendredi dernier, le Conseil des ministres donnait son feu vert à l'avant-projet de loi relatif aux visites domiciliaires. Une initiative controversée, défendue bec et ongles par Anneleen Van Bossuyt (N-VA), en charge de l'Asile et la Migration.

Après un premier avis au vitriol du Conseil d'État, fin août 2025, le texte remanié est revenu sur la table du gouvernement fédéral. Cette deuxième mouture, que *La Libre* a pu consulter, a une nouvelle fois été envoyée devant la juridiction administrative. Décryptage.

## 1 Qui est concerné ?

Le dispositif doit permettre à des policiers et des agents de l'Office des étrangers (OE) de pénétrer, entre 5 et 21 heures, au sein d'un lieu privé où résident des personnes en séjour irrégulier. Chaque individu arrêté lors d'une visite domiciliaire sera ensuite transféré vers un centre fermé.

L'avant-projet de loi cible les "étrangers qui font l'objet d'une mesure exécutoire de refoulement, d'éloignement ou de transfert" et qui "ne coopèrent pas" à son application. Ces derniers doivent également présenter "un risque pour l'ordre public ou la sécurité nationale." Une formulation jugée "trop vague" et "floue" par de nombreux observateurs.

En réponse à une critique du Conseil d'État, le gouvernement a ajouté une condition supplémentaire permettant d'effectuer une visite domiciliaire. À savoir, une exigence de "proportionnalité par rapport aux intérêts de l'étranger et des tiers résidant à l'adresse pour laquelle l'autorisation de visite domiciliaire est demandée".

Insuffisant, selon la Ligue des droits humains (LDH). "Notre point de vue n'a pas changé d'un iota, tranche sa présidente, Sibylle Gioe. Les modifications s'avèrent purement cosmétiques. Ce projet reste toujours aussi liberticide et at-

tentatoire à l'inviolabilité du domicile et à la vie privée. L'objectif est d'instaurer le même État de terreur que l'ICE aux États-Unis."

Sibyllin, le nouveau texte précise que "le simple fait de commettre une infraction pénale, comme le séjour irrégulier, n'est pas en soi suffisant pour être considéré comme un danger pour l'ordre public ou la sécurité nationale, mais il est pris en compte dans l'évaluation d'un tel danger pour l'ordre public ou la sécurité nationale."

Pour la LDH, ce dispositif n'a pas lieu d'être. "L'excuse de l'Arizona

est que ce dispositif ne viserait que les personnes dangereuses. Or, ce n'est pas le cas. Soit elles représentent un risque parce qu'elles ont commis une infraction. Des poursuites pénales sont alors déjà engagées et l'individu peut être privé de liberté si nécessaire. Soit ces personnes n'ont jamais été condamnées ou ont purgé leur peine. Elles n'ont donc rien à se repro-

*"Les modifications s'avèrent purement cosmétiques. Ce projet reste toujours aussi liberticide et attentatoire à l'inviolabilité du domicile et à la vie privée. L'objectif est d'instaurer le même état de terreur que l'ICE aux États-Unis."*

Sibylle Gioe  
Présidente de la Ligue des droits humains (LDH).

# Près d'une école flamande sur cinq n'atteint pas le niveau attendu

■ L'enseignement flamand continue de perdre des plumes dans un nouveau rapport.

Chaque année, l'inspection de l'éducation flamande remet à son gouvernement régional un rapport intitulé "Miroir de l'éducation". Les résultats de l'édition 2026, publiée début avril, ne dressent pas un portrait très élogieux de l'enseignement flamand. Sur les 621 contrôles effectués, 18 % des établissements ont reçu un avis défavorable. En d'autres termes, comme le résumait nos confrères de la VRT, près d'une école sur cinq n'atteint pas le niveau requis. Le constat empire lorsque l'on isole l'enseignement secondaire, où près d'une école sur quatre est concernée par des manquements.

## Quatre grands manquements

Les problèmes diagnostiqués par les services de l'inspection de l'enseignement se situent notamment à quatre grands niveaux: les établissements ne parviennent pas à mettre en œuvre leur vision pédagogique, des disparités importantes sont remarquées entre les enseignants, le potentiel des données pour améliorer les politiques et les pratiques péda-

Pour tenter de renverser la vapeur, Zuhul Demir entend renforcer les apprentissages de base, et ce dès la maternelle.

gogiques n'est pas pleinement exploité et l'accompagnement des élèves ne s'axe pas autour d'objectifs précis.

## Des résultats en baisse, mais pas surprenants

Face à ces constats, la ministre flamande de l'Enseignement Zuhul Demir (N-VA) évoque des résultats "pires que l'an dernier", mais pas forcément surprenants. *"Ils sont conformes aux études précédentes. L'enseignement est en déclin depuis 20 ans. C'est une tendance qui ne peut pas être inversée du jour au lendemain"*, explique-t-elle.

Pour tenter de renverser la vapeur, Zuhul Demir entend renforcer les apprentissages de base, et ce dès la maternelle. La ministre fera notamment de l'apprentissage du néerlandais dès la petite enfance une priorité.

Au-delà des évaluations internes, l'enseignement flamand avait déjà perdu des plumes dans les études internationales les années précédentes. Lors du dernier test Pisa (programme international pour le suivi des acquis des élèves) datant de 2022, la Flandre a enregistré un recul de ses performances plus important que la moyenne des pays de l'OCDE. Le niveau de ses élèves n'avait jamais autant baissé depuis 2003, même s'il restait plus élevé que celui de la plupart des autres pays.

Caroline Vandenabeele

## Quid en FWB?

### Il n'y a plus d'inspections systématiques

Si des inspections de ce type existent aussi côté francophone, leur caractère systématique a été supprimé avec l'arrivée du Pacte pour un enseignement d'excellence, en 2019.

Autrefois, les inspecteurs se rendaient environ tous les trois ans dans les écoles. Désormais, ils interviennent uniquement dans des cas précis: si les écoles ne parviennent pas à établir leur plan de pilotage, si leurs performances sont inférieures à la moyenne des écoles comparables, ou si elles ne parviennent pas à atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés dans leur contrat d'objectif. Le Service général de l'Inspection peut par exemple agir sur demande du Gouvernement, du pouvoir organisateur ou de la direction. Un procédé qui ne permet donc plus d'offrir une vue globalisée sur le paysage scolaire en FWB.

cher”, contextualise Sibylle Gioe.

Et d’en conclure: “Les termes de la loi laissent entendre que c’est cette seconde catégorie que le gouvernement cible. Dans le cas contraire, les visites domiciliaires seraient inutiles, puisque le droit pénal permet déjà de traiter les individus dangereux (via une perquisition notamment, NdLR).”

## 2 Quel est le rôle du juge d’instruction ?

Pour obtenir une autorisation de visite domiciliaire, la ministre ou son délégué doivent saisir, par requête unilatérale, un juge d’instruction. Ce dernier disposera dorénavant du dossier administratif complet, ainsi que des éventuelles vulnérabilités et de la situation fa-

miliaire de la personne sans droit de séjour visée par la procédure. Le magistrat dispose alors de cinq jours ouvrables (contre trois auparavant) pour se prononcer.

Les agents auront la possibilité de faire appel à un serrurier afin de forcer la porte de la résidence. Une fois sur place, les policiers pourront fouiller le domicile afin de rechercher les documents d’identité ou de séjour, à condition que “l’étranger ne donne pas suite à la demande”.

Selon la ministre Anneleen Van Bossuyt, cette intervention préa-

lable d’un juge “indépendant et impartial constitue une garantie importante contre les risques d’abus ou d’arbitraire.” Toutefois, souligne le secteur associatif et judiciaire, sa “décision n’est pas susceptible d’appel”.

Ce qui inquiète Stéphane Gothot, président d’Avocats.be, l’organisation représentant l’ensemble des barreaux francophones et germanophone: “Cela demeure un problème majeur. Le Conseil d’État deman-

-----  
dait pourtant de garantir à toutes les personnes concernées la possibilité d’exercer un recours effectif pour contester la mesure.”

En l’état, l’individu interpellé aura certes la possibilité d’effectuer un recours devant la chambre du conseil chargé de contrôler la détention, mais ne disposera d’aucun moyen de contester la visite domiciliaire elle-même. Par ailleurs, rappelons que, dans ces situations, le juge examine uniquement la légalité de la mesure. À l’inverse, lorsqu’il s’agit d’une procédure pénale avec mandat d’arrêt, la Chambre du conseil peut donner une appréciation sur l’opportunité de la détention.

Le texte mis à jour prévoit aussi que le juge d’instruction fixe les

modalités d’exécution de la visite domiciliaire. Sa présence est facultative, tandis que celle d’un officier de police judiciaire n’est plus requise.

Contactés, plusieurs juges d’instruction reconnaissent des améliorations mais réitèrent leurs critiques. “L’OE saisira le juge d’instruction, sans passer par le parquet, précise notamment l’Association syndicale des magistrats (ASM). Cette instrumentalisation sort le magistrat de son cadre ‘naturel’ pour une politique migratoire sur laquelle le système judiciaire n’a par ailleurs aucune prise en amont.”

## 3 Les mineurs peuvent-ils être arrêtés ?

Aucun mineur ne peut être visé par une visite domiciliaire. Mais que faire si des enfants, voire des nourrissons se trouvent à la même adresse que la personne sans droit de séjour concernée par la procédure? Dans ce cas, “le juge examinera si cette autorisation est proportionnelle à l’intérêt supérieur de l’enfant”.

Cherchant à parer aux critiques, l’Arizona indique dans cette deuxième version que “si la visite domiciliaire est effectuée en présence de mineurs, une approche la moins intrusive possible est adoptée, en veillant au droit des enfants à l’information et en évitant la séparation des membres de la famille”.

La formulation n’exclut donc pas les visites domiciliaires en présence de mineurs et n’interdit pas formellement la séparation des parents et de leur progéniture.

Un encadrement multidisciplinaire, assorti de directives claires et d’un suivi structurel, doit cependant permettre de prévenir au maximum les dommages et les traumatismes chez les enfants.

L’exécutif prévoit aussi que les personnes présentes dans le logement lors de la visite domiciliaire, ou les propriétaires, peuvent avoir accès au procès-verbal sur demande. “Au vu de l’impossibilité de contester la légalité de la procédure, ce document ne leur servira à rien... Si ce n’est à décorer le dessus de leurs lits”, lance encore Stéphane Gothot.

Si l’ancien bâtonnier de Liège reconnaît certaines améliorations, comme l’allongement du délai de décision pour le juge d’instruction ou l’accès complet au dossier, il craint que l’objectif de la mesure demeure, au fond, “d’effrayer les hébergeurs.”

Nicolas Goblet



# **Soignies : deux nouveautés pour les Fêtes de la Pentecôte**

<https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-deux-nouveautes-pour-les-fetes-de-la-pentecote/28255>

# **Soignies : installation du nouveau conseil de la Jeunesse**

[https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-  
installation-du-nouveau-conseil-de-la-  
jeunesse/28245](https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-installation-du-nouveau-conseil-de-la-jeunesse/28245)